

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 6 quinquies du 12 juin 2015

Spécial subdélégations de signature DRAAF – DREAL - RECTORAT

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

MESURES NOMINATIVES	2
DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET	2
<i>Décision en date du 3 juin 2015 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire sur l'application informatique CHORUS -----</i>	<i>2</i>
D.R.E.A.L. - DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	9
<i>Arrêté en date du 11 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, en matière financière (RBOP délégué, RUO, RPA et OSD) et en matière de gestion du personnel -----</i>	<i>9</i>
LE RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES	15
<i>Arrêté en date du 1^{er} juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale -----</i>	<i>15</i>
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS – CHANCELIER DES UNIVERSITES	16
<i>Arrêté en date du 1^{er} juin 2015 portant subdélégation de signature en matière de division des examens et concours -----</i>	<i>16</i>
LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS – CHANCELIER DES UNIVERSITES	17
<i>Arrêté en date du 1^{er} juin 2015 portant subdélégation de signature en matière de responsabilité de budget opérationnel de programme régional -----</i>	<i>17</i>

MESURES NOMINATIVES

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

Décision en date du 3 juin 2015 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne portant délégation en matière d'ordonnancement secondaire sur l'application informatique CHORUS

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des marchés publics ;
Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;
Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et les arrêtés pris pour son application ;
Vu le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;
Vu l'arrêté du 28 juillet 2008 modifié portant création d'une application informatique pour la gestion budgétaire, financière et comptable de l'État dénommée « CHORUS » ;
Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en date du 17 avril 2014 nommant M. Sylvestre CHAGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Champagne-Ardenne à compter du 5 mai 2014 ;
Vu l'arrêté du 11 décembre 2012 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature à M. Sylvestre CHAGNARD, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Champagne-Ardenne, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, responsable de budgets opérationnels de programmes et d'unités opérationnelles ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2010 / 1 entre la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Champagne-Ardenne et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de forêt (DRAAF) Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2013 / 2 entre la direction départementale des territoires (DDT) des Ardennes et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2010 / 3 entre la DDT de l'Aube et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2012 / 4 entre la DDT de la Marne et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2013 / 5 entre la DDT de la Haute-Marne et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2013 / 6 entre la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) des Ardennes et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2013 / 7 entre la DDCSPP de l'Aube et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2013 / 8 entre la DDCSPP de la Marne et la DRAAF Champagne-Ardenne ;
Vu la convention de délégation de gestion n° 2013 / 9 entre la DDCSPP de la Haute-Marne et la DRAAF Champagne-Ardenne ;

Décide :

Article 1

En application de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé, délégation est donnée aux agents-tes désignés à l'annexe 1, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents.

Article 2

Délégation est donnée aux agents désignés à l'annexe 2, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents, pour le compte des services délégués desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

Article 3

La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

Article 4

La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et dont copie sera adressée au directeur régional des finances publiques.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 juin 2015

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
pour la région Champagne-Ardenne,

Signé : Sylvestre CHAGNARD

Annexe 1

Délégation donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents, au nom du directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne :				
Programmes	Agent	grade	fonction	Actes
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Marie-Chantal RIGOLLET	Attaché principal d'administration	Responsable du centre de prestations comptables mutualisées,	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Isabelle PALSEUR-PLOIX	Secrétaire administratif	Adjointe à la Responsable du centre de prestations comptables mutualisées, Responsable du pôle marchés publics	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Anne-Marie WROTONY	Secrétaire administratif	Référent métier Chorus, Responsable du pôle DRAAF – DDCSPP – Immobilisations	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Lionel BUFFET	Secrétaire administratif	Référent métier Chorus, Responsable du pôle DREAL – DDT – Recettes non fiscales	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Corinne TELLIER	Secrétaire administratif	Chargée de prestations comptables Appui à l'encadrement	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Valérie JACQUEMIN	Secrétaire administratif	Référent métier Chorus, Chargée de prestations comptables	Saisie et validation des engagements juridiques et du service fait Saisie des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Catherine BERAT	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	François-Xavier BOUILLERET	Adjoint administratif	Référent métier Chorus Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Alain GILLET	Secrétaire administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Éric SAENEN	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Renée BOURON	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Corine FELIX	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement

Délégation donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents, au nom du directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Champagne-Ardenne :

Programmes	Agent	grade	fonction	Actes
				Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Viviane GILBERT	Secrétaire administratif	Chargée de prestations comptables	Saisie et validation des engagements juridiques et du service fait Saisie des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Thierry HERTE	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Éric POIROT	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Vanina HEINE	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333	Ariane ROTON	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions

Annexe 2

Délégation donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents, pour le compte des services délégants desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire :				
Programmes	Agent	grade	fonction	Actes
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Marie-Chantal RIGOLLET	Attaché principal d'administration	Responsable du centre de prestations comptables mutualisées,	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Isabelle PALSEUR-PLOIX	Secrétaire administratif	Adjointe à la Responsable du centre de prestations comptables mutualisées, Responsable du pôle marchés publics	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Anne-Marie WROTONY	Secrétaire administratif	Référent métier Chorus, Responsable du pôle DRAAF-DDCSPP	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Lionel BUFFET	Secrétaire administratif	Référent métier Chorus, Responsable du pôle DREAL – DDT – RNF	Saisie et validation des engagements juridiques, du service fait et des demandes de paiement Saisie et validation des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Corinne TELLIER	Secrétaire administratif	Chargée de prestations comptables Appui à l'encadrement	Saisie et validation des engagements juridiques , du service fait et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Valérie JACQUEMIN	Secrétaire administratif	Référent métier Chorus, Chargée de prestations comptables	Saisie et validation des engagements juridiques et du service fait Saisie des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Catherine BERAT	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215,	François-Xavier BOUILLERET	Adjoint administratif	Référent métier Chorus Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perception

Délégation donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents, pour le compte des services délégants desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire :

Programmes	Agent	grade	fonction	Actes
309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304				
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Alain GILLET	Secrétaire administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Éric SAENEN	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Renée BOURON	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Corine FELIX	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Viviane GILBERT	Secrétaire administratif	Chargée de prestations comptables	Saisie et validation des engagements juridiques et du service fait Saisie des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Thierry HERTE	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Éric POIROT	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723	Vanina HEINE	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement

Délégation donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de saisir et/ou valider certaines opérations dans l'application informatique CHORUS, ainsi que de signer tous actes et documents y afférents, pour le compte des services délégants desquels le chef du service a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire :

Programmes	Agent	grade	fonction	Actes
143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304				Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions
113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 723 143, 149, 154, 206, 215, 309, 333, 104, 157, 177, 183, 303, 304	Ariane ROTON	Adjoint administratif	Chargée de prestations comptables	Certification du service fait Saisie des engagements juridiques et des demandes de paiement Saisie des engagements de tiers et titres de perceptions

Arrêté en date du 11 juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale, en matière financière (RBOP délégué, RUO, RPA et OSD) et en matière de gestion du personnel

La directrice régionale par intérim de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne

VU

- la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions,
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'organisation des transports intérieurs,
- la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives et individuelles,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- le décret n° 2006-975 du 01 août 2006 portant code des marchés publics,
- le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État,
- le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité,
- le décret du 11 mars 2015 nommant M. Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne,
- l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministre chargé du développement durable
- l'arrêté ministériel du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté ministériel du 23 octobre 2014 portant création de commissions administratives paritaires compétentes à l'égard du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État du ministre chargé du développement durable,
- l'arrêté ministériel du 3 avril 2015 portant intérim de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne ;
- l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2014 fixant l'organisation des services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Champagne-Ardenne,
- l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État,
- l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne en matière d'administration générale, de représentation du pouvoir adjudicateur, de gestion des personnels de la zone de gouvernance, de représentation de l'État dans les domaines des infrastructures et services de transport,

ARRÊTE

Partie A : Administration générale

Article A-1

Pour les compétences d'administration générale, la correspondance entre les champs d'attribution et de compétence des services de la DREAL et les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale, de représentation du pouvoir adjudicateur, de gestion des personnels de la zone de gouvernance, de représentation de l'État dans les domaines des infrastructures et services de transport, est la suivante :

Service ou Compétence	Dispositions de l'article 1er de l'arrêté préfectoral
Direction régionale	Titres A, C, D, E et F
Secrétariat général	Titre A ; Titre C ; Titre D : alinéa 1, 2 et 3
Mission pilotage et stratégie	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Mission connaissance et développement durable	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Service risques et sécurité	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4

	Titre D : alinéa 1
Service milieux naturels	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Service transports, énergie, véhicules, air	Titre A : alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1 et 5 Titre F
Service aménagement, habitat, bâtiment	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1
Service maîtrise d'ouvrage	Titre A ; alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : alinéa 1 Titre E
Unités territoriales	Titre A : alinéa 1 (pour la gestion des congés et absences seulement), alinéa 4 Titre D : Alinéas 1 et 5
Autorité environnementale	Titre D : alinéa 4

Article A-2

En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral en date du 10 avril 2015 précité, subdélégation est donnée pour signer les décisions et documents, dans les limites précisées à l'article 2 dudit arrêté, et en référence au tableau de correspondance de l'article A-1 ci-dessus,

1°) attributions et compétences de la direction régionale :

à M. Dominique VALLÉE,

et en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT.

2°) attributions et compétences de leur service, mission ou unité territoriale, et des intérim qu'ils exercent :

Service ou compétence	Subdélégués
Secrétariat général (SG)	M. Nicolas PONCHON, secrétaire général Mme Sylvie FORQUIN, secrétaire générale adjointe Mme Évelyne RADZIETA, chef du pôle ressources humaines
Mission pilotage et stratégie (MPS)	Mme Florence CARON-ROBERT, chef de la mission M. Patrice GARNIER, chef du pôle qualité et appui au management
Mission connaissance et développement durable (MCDD)	Mme Patricia CHOLLET, chef de la mission M. François MATHONNET, chef du pôle systèmes d'information et diffusion des données Mme Jennifer LIEGEOIS, chef du pôle développement durable – évaluation environnementale Mme Odile SCHOELLEN, chef du pôle connaissance et analyse statistique
Service risques et sécurité (SRS)	M. Raynald VICTOIRE, chef de service par intérim Mme Aurélie VIGNOT, chef du pôle risques technologiques M. Manuel VERMUSE, chef du pôle santé environnement M. Thierry DEHAN, chef de la mission pilotage de l'inspection
Service milieux naturels (SMN)	M. Nicolas SORNIN -PETIT, chef de service M. Guillaume CHOUMERT, adjoint au chef de service Mme Muriel ROBIN, chef du pôle espaces remarquables Mme Christelle PONSARDIN, chef du pôle ressources en eau

Service transports, énergie, véhicules, air (STEVA)	Mme Carole CARBONNIER, chef de service par intérim Mme Corinne HELFER, chef du pôle réglementation des transports et des véhicules M. Jean-Jacques FORQUIN, chef du pôle climat, air, énergie M. Yves MESLARD, chargé de mission énergie
Service aménagement, habitat et bâtiment (SAHB)	M. David WITT, chef de service Mme Alba BERTHELEMY, adjointe au chef de service Mme Alix LETURCQ, chef du pôle bâtiment et gestion immobilière Mme Noémie PIASKOWSKI, chef du pôle aménagement des territoires
Service maîtrise d'ouvrage (SMO)	M. Thierry MARY, chef de service par intérim M. Dominique GUILLEN, chef du pôle conduite d'opérations
Unité territoriale Ardennes (UT 08)	M. Philippe BAUDRY, chef de l'unité territoriale
Unité territoriale Marne (UT 51)	M. Mathieu RIQUART, chef de l'unité territoriale
Unité territoriale Aube / Haute-Marne (UT 10/52)	M. Franck VIGNOT, chef de l'unité territoriale M. Laurent EUDES, adjoint au chef de l'unité territoriale
Autorité environnementale	Mme Patricia CHOLLET, chef de la mission connaissance et développement durable

Sont exclues de la délégation :

- les correspondances et décisions administratives adressées :
aux parlementaires,
au président du conseil régional et aux présidents des conseils départementaux,
aux maires des communes chefs-lieux de département,

- les décisions qui mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des collectivités territoriales.

Demeurent réservés à ma signature ou à celle des personnes visées au 1) de l'article A-2 les correspondances administratives adressées aux ministres et membres des cabinets ministériels.

Partie B : RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DELEGUE (RBOP délégué)

En application de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État :

Pour recevoir des crédits des programmes,

- Répartir les crédits entre les actions et les unités opérationnelles,

Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les actions et les unités opérationnelles dans la limite de 10 % du montant de chacun de ces budgets,

1°) Subdélégation est donnée, pour l'ensemble des programmes :

à M. Dominique VALLÉE,

en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT.

2°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent, subdélégation est donnée à :

Programme	Champ de la subdélégation	Subdélégataires – responsables de domaines
113 – Paysages, eau et biodiversité	Intégralité du programme	Nicolas SORNIN-PETIT, Guillaume CHOUMERT
181 – Prévention des risques	Intégralité du programme	Raynald VICTOIRE, Aurélie VIGNOT
203 – Infrastructures et services de transports	Intégralité du programme	Carole CARBONNIER
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Intégralité du programme	David WITT, Alba BERTHELEMY
207 – Sécurité et éducation routières	Intégralité du programme	Carole CARBONNIER
217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie de	Intégralité du	Florence CARON-ROBERT

l'énergie, du développement durable et de la mer	programme	
--	-----------	--

Partie C : RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE (RUO)

En application de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État :
pour engager, liquider et mandater les dépenses,
pour les recettes relatives à l'activité du service dans les cas de trop-payé,

1°) Subdélégation est donnée, dans les limites précisées à l'article 2 de l'arrêté précité et à l'exclusion des activités attribuées au centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) pour l'ensemble des programmes :

à M. Dominique VALLÉE,

et en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT.

2°) Dans la limite des montants explicités au 2) de l'article D-1 ci-après, subdélégation est donnée pour les programmes suivants :

Programme	Subdélégués
113 – Paysages, eau et biodiversité	Nicolas SORNIN-PETIT, Guillaume CHOUMERT
	David WITT, Alba BERTHELEMY
181 – Prévention des risques	Raynald VICTOIRE, Aurélie VIGNOT
	David WITT, Alba BERTHELEMY
203 – Infrastructures et services de transports	Carole CARBONNIER
	Thierry MARY, Dominique GUILLEN
135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	David WITT, Alba BERTHELEMY
174 – Énergie, climat et après-mines	Carole CARBONNIER
207 – Sécurité et éducation routières	Carole CARBONNIER
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	Florence CARON-ROBERT
	Nicolas PONCHON, Sylvie FORQUIN
	Patricia CHOLLET

Partie D : REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR (RPA) ET ORDONNATEUR SECONDAIRE DELEGUE (OSD)

Article D - 1

En application :

- de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne, en matière d'administration générale, de représentation du pouvoir adjudicateur, de gestion des personnels de la zone de gouvernance, de représentation de l'État dans les domaines des infrastructures et services de transport - (nommé ci-après arrêté « administration ») ;

- de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région Champagne-Ardenne en date du 10 avril 2015 susvisé portant délégation à Mme Marie LECUIT-PROUST, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État (nommé ci-après arrêté « finances ») ;

subdélégation est donnée dans les limites précisées au titre B de l'article 1er de l'arrêté « administration » et aux articles 2 à 4 de l'arrêté « finances » :

1°) Pour l'ensemble de la délégation :

- à M. Dominique VALLÉE
- et en cas d'empêchement, à Mme Florence CARON-ROBERT

2°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent à l'effet de signer toute pièce et tout acte dévolus à l'autorité compétente, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur et ordonnateur secondaire délégué, concernant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, selon les modalités spécifiées dans le tableau ci-après :

Service, mission ou unité territoriale	Subdélégués	Conventions, actes d'engagement, achat via carte achat, avenants et notification d'accord cadres, de marchés ; attribution de subventions, avenant et notification (montant maximal en €HT)	Autres actes relevant du RPA et constat du service fait (marchés de services, travaux ou fournitures ; subventions)	Ordres de mission des agents placés sous leur autorité et constat du service fait de l'état de frais lié au déplacement des agents placés sous leur autorité

SG	Nicolas PONCHON	30 000 €	OUI	OUI (ensemble des ordres de mission des agents Dreal en cas de formation)
	Sylvie FORQUIN	(tous marchés y compris fournitures)		
	Bruno VIELLARD	4 000 € (tous marchés y compris fournitures)	OUI	NON
	Lydie LOGIER	1 500 € à concurrence de 15 000 € par an maximum (fournitures exclusivement)	OUI	NON
	Myriam LECOQ	Achat de billets de train SNCF auprès Capitaine train jusqu'à 1 500 € à concurrence de 30 000 € par an maximum	NON	NON
	Philippe KAUFFMANN	300 € à concurrence de 2 000 € par an maximum (fournitures exclusivement)	OUI	NON
	Jean-MAURICE BERLIE	300 € à concurrence de 2 000 € par an maximum (fournitures exclusivement)	NON	NON
SMO	Thierry MARY	150 000 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Dominique GUILLEN	(0 € pour marchés de fournitures)		
	Martine VARIN	0 €	OUI	NON
SMN	Nicolas SORNIN-PETIT	30 000 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Guillaume CHOUMERT	(0 € pour marché de fournitures et de travaux)		
	Muriel ROBIN Christelle PONSARDIN	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
SAHB	David WITT	30 000 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Alba BERTHELEMY	(0 € pour marché de fournitures et de travaux)		
	Alix LETURCQ Noémie PIASKOWSKI	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
SRS	Raynald VICTOIRE	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Thierry DEHAN Manuel VERMUSE Bertrand DE BRUYN	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Christophe MAGE Pascal MOQUET	100 € à concurrence de 750 € par an maximum (fournitures exclusivement)	NON	NON

	Jean-Luc CHANCE David MICHEL Jacques MONGEOIS Alexandre PELLETIER Denis ROGER Mario TAUREL	50 € à concurrence de 200 € par an maximum (fournitures exclusivement)	NON	NON
STEVA	Carole CARBONNIER	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Jean-Jacques FORQUIN Corinne HELFER	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
UT 08	Philippe BAUDRY	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
UT 51	Matthieu RIQUART	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
UT 10/52	Franck VIGNOT	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Laurent EUDES			
MPS	Mme Florence CARON-ROBERT	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Patrice GARNIER	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
MCDD	Patricia CHOLLET	30 000 € (0 € pour marché de fournitures et de travaux)	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	François MATHONNET	0 €	OUI	OUI (à l'exclusion des ordres de missions liés à une formation)
	Jennifer LIEGEOIS Odile SCHOELLEN			

3°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent à l'effet de signer toute pièce et tout acte dévolu à l'autorité compétente, concernant l'ordonnancement secondaire des recettes relatives à l'activité des services suivants :

Service	Subdélégués
SG et ensemble des services de la DREAL	Nicolas PONCHON, Sylvie FORQUIN, Bruno VIELLARD
MCDD	Patricia CHOLLET, Odile SCHOELLEN
STEVA	Carole CARBONNIER, Corinne HELFER
SRS	Raynald VICTOIRE, Aurélie VIGNOT, Manuel VERMUSE, Thierry DEHAN

4°) Dans le cadre de leurs attributions et compétences ou des intérim qu'ils exercent, les agents suivants sont autorisés à transmettre les documents et pièces justificatives relatifs à la paye PSOP (paiement sans ordonnancement préalable) à la direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne :

- M. Nicolas PONCHON
- Mme Sylvie FORQUIN
- Mme Évelyne RADZIETA
- M. Prem PASQUIER

Article D-2

Les avenants dont le montant est supérieur à 5% du montant HT initial sont soumis à ma signature, ou en cas d'empêchement, à celle d'une personne visée au 1) de l'article D-1 ci dessus. Il en est de même s'il portent le montant global au-delà des seuils mentionnés au 2) du même article.

Partie E : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article E-1

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 16 avril 2015 portant subdélégation en matière d'administration générale, en matière financière (RBOP, RUO, RPA et OSD) et en matière de gestion du personnel.

Article E-2

La directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et dont copie sera adressée à M. le directeur régional des finances publiques pour la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 11 juin 2015

La directrice régionale par intérim de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la région Champagne-Ardenne

Signé : Marie LECUIT-PROUST

LE RECTEUR - CHANCELIER DES UNIVERSITES

Le Recteur de l'académie de Reims
Chancelier des Universités

VU les articles D 220-20 et D 222-35 du Code de l'Education Nationale,
VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 6,
VU le décret du Président de la République en date du 14 avril 2011 par lequel Monsieur Philippe-Pierre Cabourdin est nommé Recteur de l'Académie de Reims,

Arrêté en date du 1^{er} juin 2015 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel Canerot, Secrétaire Général de l'Académie de Reims, à effet de signer tous actes, décisions et correspondances dans la limite de ses attributions et dans le cadre des compétences attribuées au Recteur de l'académie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Canerot, Secrétaire Général de l'Académie de Reims, délégation de signature est donnée à Madame Delphine Viot-Legouda, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines et à Monsieur Cyrille Bourgerie, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Supports et des Moyens.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Canerot, Secrétaire Général de l'Académie de Reims, de Madame Delphine Viot-Legouda, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines et de Monsieur Cyrille Bourgerie, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Supports et des Moyens, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

▪ Madame Sylvie Hofmann, Chef de la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'encadrement
- pour tous les actes de gestion individuelle et collective qui relèvent de la compétence du recteur et qui sont relatifs aux personnels appartenant aux corps suivants :

administrateurs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENESR) ; attachés d'administration et de l'enseignement supérieur (ADAENES) ; conseillers d'administration scolaire et universitaire (CASU) ; secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) ; adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJENES) ; adjoints techniques des administrations de l'Etat, adjoints techniques des établissements d'enseignement, techniciens de l'éducation nationale, conseillers et assistants de service social des administrations de l'Etat; médecins de l'éducation nationale ; infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur; ingénieurs, assistants, techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation (ITRF) ; personnels de direction ; personnels d'inspection et d'encadrement administratif ainsi qu'aux agents non titulaires exerçant des fonctions dans le domaine administratif, technique, social et de santé.

▪ Monsieur Samuel Haye, Chef de la Division des Personnels Enseignants
- pour tous les actes de gestion individuelle et collective qui relèvent de la compétence du recteur et qui sont relatifs aux personnels appartenant aux corps suivants : professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), professeurs agrégés, professeurs certifiés (CAPES/CAPET), professeurs de lycée professionnel (CAPLP), professeurs de chaires supérieures, adjoints d'enseignement, professeurs d'éducation physique et sportive, chargés d'enseignement de l'éducation physique et sportive, conseillers principaux d'éducation (CPE), directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO) et conseillers d'orientation-psychologues (COP) ainsi qu'aux agents non

titulaires exerçant des fonctions d'enseignement, d'éducation, d'orientation et d'accompagnement individualisé des élèves handicapés et aux maîtres et agents non titulaires des établissements d'enseignement privé du second degré sous contrat.

- Madame Simon-Lassed, adjointe à la DRH, en charge de la formation des personnels
 - pour les actes et décisions relatifs à la formation des personnels
 - pour les plans de formation des personnels en reconversion et des personnels en difficulté
 - pour les plans de formation des personnels d'encadrement
 - pour les conventions de stage en administration ou en entreprise des personnels d'encadrement
 - pour les conventions cadres avec des organismes extérieurs concernant la formation des personnels
 - pour accord des demandes d'aide d'emplois d'avenir professeur.
- Madame Sylvie Defard, Chef de la Division de la Formation des Personnels
 - pour les courriers et actes de gestion administrative relatifs à la formation des personnels de l'éducation nationale
 - pour les documents relatifs à la rémunération des formateurs (vacations) intervenant dans les actions liées à la formation continue des personnels
 - pour les conventions fixant les modalités et conditions d'intervention en stage d'organismes extérieurs
 - pour les conventions de stage des étudiants pour le 2nd degré.
- Madame Mélanie Bignon, Chef du service commun de pilotage de la carte des formations et des emplois
 - pour les arrêtés et décisions concernant la gestion des moyens d'enseignement du secteur public et privé, et la gestion des postes non enseignants (création, suppression, transformation)
 - pour la gestion des contrats aidés et assistants d'éducation pour les établissements d'enseignement scolaire (1^{er} et 2nd degrés).
- Madame Peggy-Elza van de Vijver, Chef de la Division des Affaires Financières
 - pour les courriers relatifs aux achats et marchés publics
 - pour les actes relatifs à la gestion des dossiers d'action sociale
 - pour les documents relatifs aux rentes d'accident du travail des élèves survenus avant 1985
 - pour le contrôle de légalité des actes budgétaires, financiers, de l'action éducatrice et du fonctionnement des Lycées, Lycées professionnels et EREA de l'académie et des Collèges.
 - pour la gestion des bourses des lycées
 - pour les recours formés en matière d'attribution de bourses des lycées
 - pour les arrêtés et décisions administratives de nomination et de cautionnement des agents comptables
 - pour les arrêtés de désaffectation des biens et mises au rebut des EPLE dans l'académie
 - pour le contrôle de légalité des contrats aidés recrutés par les EPLE dans l'académie.
- Madame Marie-Christine Triboulat, Chef de la Division des Examens et Concours
 - pour les arrêtés de constitution des jurys d'examens et concours
 - pour les actes et documents d'organisation des examens et concours
 - pour l'authentification des duplicata de diplômes et relevés de notes
 - pour les certifications d'homologation des certifications, titres et diplômes français
 - pour la recevabilité des dossiers de candidatures à la validation des acquis de l'expérience
 - pour les réponses aux recours contre les décisions des jurys et les contestations relatives à l'organisation des examens et concours.
- Monsieur Francis Barocco, Directeur des Systèmes d'information
 - pour tous les actes et décisions relatifs au fonctionnement de la Direction des Systèmes d'information, à l'exclusion des actes relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses informatiques.
- Madame Martine Le Berre, Chargée de la Mission Enseignement Supérieur et Recherche
 - pour les décisions de caractère individuel relatives aux bourses et aux diplômes d'enseignement supérieur.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel Canerot, Secrétaire Général de l'Académie de Reims, à l'effet de signer les mémoires en défense devant les tribunaux administratifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel Canerot, Secrétaire Général de l'Académie de Reims, délégation de signature est donnée à Madame Delphine Viot-Legouda, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines et à Monsieur Cyrille Bourgerie, Secrétaire Général Adjoint, Directeur des Supports et des Moyens .

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Reims, le 1^{er} juin 2015,

Signé : Philippe-Pierre Cabourdin

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS – CHANCELIER DES UNIVERSITES

Arrêté en date du 1^{er} juin 2015 portant subdélégation de signature en matière de division des examens et concours

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS
CHANCELIER DES UNIVERSITES

VU le décret du Président de la République en date du 14 avril 2011 par lequel Monsieur Philippe-Pierre Cabourdin est nommé Recteur de l'Académie de Reims,

ARRETE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Christine Triboulat, Chef de la division des examens et concours , autorisation de signature est donnée à Mesdames Evelyne Simonin, Marie-Pierre Mignon, Messieurs Pascal Chocot et Grégory Réghioua, chefs de bureau, dans la limite de leurs attributions respectives, à l'effet de signer les convocations et les bordereaux de transmission.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims, le 1^{er} juin 2015,

Signé : Philippe-Pierre Cabourdin

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE REIMS – CHANCELIER DES UNIVERSITES

Arrêté en date du 1^{er} juin 2015 portant subdélégation de signature en matière de responsabilité de budget opérationnel de programme régional

Le Recteur de l'académie de Reims - Chancelier des Universités

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret N° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment ses articles 64, 85,104 et 226 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'état dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires en ce qui concerner le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU le décret du 14 avril 2011 portant nomination de M. Philippe-Pierre Cabourdin, Recteur de l'Académie de Reims ;

VU l'arrêté rectoral du 1^{er} septembre 2013 portant délégation de signature à M. Michel Canerot, Secrétaire général d'académie

VU l'arrêté préfectoral du 10 avril 2015 portant délégation de signature à M. Philippe-Pierre Cabourdin, Recteur de l'Académie de Reims ;

ARRETE DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE

Article 1 : En application des articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral précité portant délégation en tant que responsable de budget opérationnel de programme régional à M. Philippe-Pierre Cabourdin, Recteur de l'Académie de Reims, subdélégation permanente dans la limite de leurs attributions est donnée à :

- Monsieur Michel Canerot, Secrétaire Général d'Académie,
- Monsieur Cyrille Bourgerie, Secrétaire Général adjoint, Directeur des Supports et des Moyens
- Madame Peggy-Elza van de Vijver, Chef de la division des Affaires Financières
- Monsieur François Crespel, ADAENES, Chef du bureau du Budget de Programmes à la Division des Affaires Financières,

à l'effet de signer, dans les limites de la délégation consentie par l'arrêté préfectoral précité, les actes ou décisions en matière d'engagement, de paiement des dépenses, et de recettes visés aux articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral précité.

Article 2 : En application des articles 1, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral précité, subdélégation permanente est donnée pour procéder dans la limite de la délégation consentie :

à l'engagement des frais de déplacements et indemnités liés à la formation des personnels de l'éducation nationale à :

- Madame Sylvie Defard, APAENES, Chef de la division de la formation des personnels

à l'engagement des frais de déplacements et indemnités liés à l'organisation des examens et concours à :

- Madame Marie-Christine Triboulat, AENESR, chef de la division des examens et concours

à la signature des ordres de missions liés à l'organisation des examens et concours dans la limite de leurs attributions respectives à :

- Madame Evelyne Simonin, APAENES, Chef du bureau du baccalauréat général et technologique,
- Madame Marie-Pierre Mignon, Chef du bureau des examens de l'enseignement technique et professionnel,
- Monsieur Grégory Réghioua, ADAENES, Chef du bureau des examens supérieurs, de la VAE, de l'éducation spécialisée,
- Monsieur Pascal Chocot, Directeur de service, Chef du bureau des concours de recrutement

à la signature de bons de commandes relatifs au fonctionnement des services académiques dans la limite d'un seuil de 15 000 euros hors taxe lorsqu'ils ne relèvent pas de l'exécution d'un marché et sans limitation de seuil dans le cadre de l'exécution d'un marché à :

Monsieur Pascal Anger, responsable de la plateforme académiques des achats.

Article 3 : En application des articles 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral précité, subdélégation permanente est donnée sous la forme d'habilitations à intervenir sur la Plateforme Chorus pour procéder dans la limite de la délégation consentie et dans la limite de leurs attributions :

à l'engagement, aux demandes de paiement et aux recettes non fiscales à :

- Madame Nicole Decarreaux, Chef du bureau de remboursement des frais de missions, action sociale et Plateforme CHORUS
- Monsieur François Crespel, chef du bureau des budgets de programmes et des bourses du 2nd degré

à l'engagement et aux demandes de paiement à :

- Madame Marie-Reine Bourgeois, Gestionnaire Plateforme Chorus

pour procéder à l'engagement des dépenses de l'Etat à :

- Madame Christine Berger, Gestionnaire Plateforme Chorus
- Madame Anne-Marie Béghuin, Gestionnaire Plateforme Chorus
- Madame Nadège Huck, Gestionnaire Plateforme Chorus
- Madame Brigitte Léger, Gestionnaire Plateforme Académique des Achats
- Madame Isabelle Rémy, Gestionnaire Plateforme Académique des Achats

pour procéder à la certification du service fait :

Madame Nicole Decarreaux, Chef du bureau de remboursement des frais de missions, action sociale et Plateforme CHORUS

- Madame Anne-Marie Béghuin, Gestionnaire Plateforme Chorus
- Madame Nadège Huck, Gestionnaire Plateforme Chorus

Article 4 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 10 avril 2015.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 6 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Reims est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au Directeur régional des finances publiques, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Reims, le 1^{er} juin 2015

Le Recteur,

Signé : Philippe-Pierre Cabourdin
